

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGF Belgium lance un nouveau fonds structuré :
« Sweatshort »
8%, car on ne voit jamais assez grand...

Bruxelles, le 1er septembre 2005 – AGF Belgium lance «**Sweatshort**», un fonds structuré **offrant un potentiel de près de 8%*** pendant **trois ans** et dont le rendement est lié à l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50. La période de souscription court du 5 septembre au 10 octobre 2005.

*8% après un an, 16% après deux ans soit 7,70% par an, ...

«Sweatshort» : Le contexte.

Sweatshort est le 5^{ème} fonds de type 'Short' lancé par AGF Belgium. Par fonds de type 'Short', AGF Belgium entend un fonds structuré à court terme, avec une probabilité de remboursement anticipé et dont le rendement élevé est lié à l'évolution d'un ou de plusieurs indices boursiers.

Après **Short 1-2-3** lancé en juin 2003 et remboursé anticipativement, après un an, avec une plus value de **9%**, AGF Belgium a également remboursé anticipativement, après un an, avec une plus value de **10%**, le fonds **Short** lancé en juin 2004 et s'apprête à rembourser anticipativement, après deux ans, avec une plus values de **14% ****, le fonds **Short 2-3-4** lancé en septembre 2002.

**si les conditions liées à la réalisation de l'objectif du fonds sont rencontrées comme c'est le cas à cette date

A l'écoute des courtiers professionnels indépendants, son réseau de distribution exclusif, AGF Belgium a décidé de lancer un nouveau fonds '**Sweatshort**' dont la structure de type 'Short' répond aux attentes de leurs clients ainsi qu'aux exigences de base garantes, aujourd'hui, d'une commercialisation avec succès :

- **respect du contexte financier** : les perspectives boursières et les paramètres techniques du moment (volatilité et taux d'intérêt)
- **optimisation du risque/return attendu** : potentiel de return en fonction d'un risque intermédiaire entre les actions et les obligations

1. «Sweatshort» : respect du contexte financier

Des taux historiquement bas rendent peu attractifs la plupart des produits de placement traditionnels sans risque disponibles sur le marché.

Avec **Sweatshort**, AGF Belgium propose d'investir en bourse, via l'indice DJ Euro Stoxx 50, afin d'atteindre un rendement nettement supérieur au taux sans risque. Le DJ Euro Stoxx 50 sélectionné par les gestionnaires financiers d'AGF Belgium permet une prise de risque contrôlée grâce à sa qualité défensive. Cet indice présente une large diversification géographique et sectorielle. Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro et donc principalement de multinationales économiquement stables.

2. « Sweatshort » : optimisation du risk/return attendu

« **Sweatshort** » est un fonds au profil de performance simple et avantageux : chaque année, à la date anniversaire de l'investissement, l'indice est comparé à sa valeur de départ. La performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est l'élément déterminant dans le calcul du rendement de « **Sweatshort** ». De plus, « **Sweatshort** » prévoit un coussin de sécurité de 25% qui permet de garantir le capital net à 100% dans le cas où l'indice aurait baissé au terme des trois ans, et ce, jusqu'à 25%.

Après un an, si l'indice a augmenté de 4% ou plus par rapport à sa valeur de départ, le client reçoit un montant équivalent à 108% de son investissement net sinon, l'investissement repart pour une période d'un an.

Après deux ans, si l'indice a augmenté de 8% ou plus par rapport à sa valeur de départ, le client reçoit un montant correspondant à 116% de son investissement net sinon, l'investissement repart pour une période d'un an.

Après trois ans, si l'indice a augmenté ou s'il n'a pas diminué de plus de 25% par rapport à sa valeur de départ, le client reçoit **100% de son investissement net plus le double de l'augmentation de l'indice, avec un maximum de 124%**. Si l'indice a évolué négativement, le client reçoit un minimum de 100%.

Et si l'indice a diminué de plus de 25%, le client reçoit 100% de son investissement net moins la baisse de l'indice.

Sweatshort est un contrat d'assurance de la branche 23 (classe de risque 1) commercialisé par **AGF Belgium Insurance** et lié au fonds d'investissement XS0225448967.

L'objectif du fonds d'investissement est de distribuer, au terme d'un an, 108% de l'investissement net, ou de distribuer, au terme de deux ans, 116% de l'investissement net, ou de distribuer, au terme de trois ans, 100% de l'investissement net plus deux fois la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50, avec un maximum de 124% et un minimum de 100% si l'indice a évolué négativement, ou de distribuer, au terme de trois ans, 100% de l'investissement net moins la baisse de l'indice si l'indice a diminué de plus de 25%. Droits d'entrée (fonction du versement) et frais en cas de sortie avant l'échéance: consultez votre courtier. Le preneur d'assurance supporte entièrement le **risque financier**.

Contacts presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@agf.be

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie 1.200 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.